

LE POLE SOCIAL VOUS PROPOSE :

Optimisez et sécurisez votre nouvelle embauche

VOUS VOUS POSEZ LES
QUESTIONS SUIVANTES :

→ J' ai un besoin de personnel, quelle serait la meilleure option de recrutement ?

→ Je recrute pour la première fois, quelles sont mes obligations ?

→ De quelle(s) aide(s) puis-je bénéficier pour cette nouvelle embauche ?

→ Quel est le coût réel de ce salarié ?

→ Quel(s) avantage(s) ai-je à solliciter le Cabinet ?

LES PREALABLES AU
RECRUTEMENT

Avant même d' avoir sélectionné votre candidat, il est important de définir le recrutement pour répondre à votre besoin.

En effet, choisir le bon contrat, la bonne durée de celui-ci ou encore l' opportunité d' un recrutement nous semble un prérequis important.

Pour cela, nous étudions avec vous votre besoin et trouvons ensemble la solution adaptée à votre projet et à vos capacités financières notamment.

LES FORMALITES A
L' EMBAUICHE

Que votre recrutement soit le premier ou non, des formalités obligatoires sont à respecter à chaque nouvelle entrée.

- L' établissement d' un contrat de travail,
- Les déclarations préalables à l' embauche,
- Les visites médicales,
- Les affiliations aux différentes caisses...

Toute nouvelle embauche demande donc du temps au dirigeant, dans un environnement légal qui se complexifie. Notre expertise en la matière vous permettra de gagner ce temps précieux.

LES AIDES A L' EMBAUICHE

Afin de favoriser les recrutements, l' Etat mettent en place des aides à l' embauche, dont les critères précis d' éligibilité varient.

- Ces aides peuvent être :
- Des crédits d' impôts,
 - Des réductions de charges sociales,
 - Des primes à l' embauche...

Afin de déterminer le coût réel d' une embauche, nous étudions toutes les aides en vigueur, vous permettant d' optimiser chacun de vos recrutements.

Notre Cabinet peut alors vous accompagner dans l' accomplissement des formalités d' obtention de ces aides :

- Faire confiance à notre expertise et notre connaissance de votre structure,
- Ne pas sous-estimer la rigueur de ces procédures et de ces formalités,
- Etre assuré de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts.

LES POINTS FORTS DU
CABINET :

- Un accompagnement adapté à vos spécificités et vous faire bénéficier des aides et avantages,
- Une offre en conformité avec les évolutions réglementaires,
- La tranquillité d' une prestation confiée à un expert.

DES ENGAGEMENTS
PROFESSIONNELS :

- Une lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention,
- Une indépendance et éthique garanties, conformément au Code de déontologie de notre profession,

UNE MAITRISE DES
RISQUES :

- Un contrat mal rédigé peut vous contraindre à verser des sommes imprévues à un salarié en cas de litiges,
- Des formalités oubliées peuvent être sanctionnées par des amendes,
- Une mauvaise estimation des coûts peut vous conduire à réduire vos effectifs voir compromettre la survie de votre entreprise.